

## Au conseil municipal du 19 décembre

Ce jeudi, le conseil municipal réuni sous la présidence de son maire a tout d'abord observé une minute de silence à la mémoire d'André Jérôme, ancien secrétaire de mairie décédé récemment et a ensuite pris les décisions suivantes :

Le « Rapport sur le Prix et la Qualité des Services » du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles de l'année 2012 présidé par le premier magistrat a été examiné à la loupe et adopté.

A la suite de la construction des columbariums aux cimetières de Uzemain et de Thièlouze, le règlement proposé par la commission des cimetières a été validé, le tarif pour une concession comportant une case de trois urnes et pour 30 ans est de 1200€.

D'autres tarifs inchangés par rapport à 2013 ont été proposés et acceptés :

12€50 hors taxes pour le stère de bois de nettoyage vendu aux habitants, 10€ pour les repas fournis par le restaurant scolaire aux pompiers en stages au « Centre d'Intervention et de Secours » d'Uzemain. 316,44€ sont demandés à l'Association du Pays de la Vôge pour la mise à disposition de locaux et de matériel destinés au service de portage à domicile.

Des modifications budgétaires ont été adoptées afin de tenir compte des hausses de fournitures notamment d'électricité, de voirie et d'entretien d'éclairage public.

Concernant la gestion de la forêt, la destination des coupes de l'année 2013 et l'état d'assiette des coupes 2014 ont été acceptés avec des ajustements du budget.

Le conseil municipal n'a pas pris de décision concernant la proposition d'adhésion à « l'Agence Technique Départementale » mise en place par le Conseil Général en remplacement des prestations d'Assistance Technique aux Communes (principalement pour les travaux de voirie) précédemment assuré par les services de l'Etat ; une proposition du même type étant en cours de création par la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Des adhésions et retraits de collectivités au Syndicat d'Assainissement non Collectif et au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale ont été adoptés.

Des informations diverses ont été apportées concernant les activités des collectivités auxquelles la commune adhère : Pays d'Epinal, Schéma de Cohérence Territoriale, Communauté d'Agglomération d'Epinal (site internet créé : [www.agglo-epinal.fr](http://www.agglo-epinal.fr)).

Le maire a informé le conseil municipal de sa demande effectuée auprès de la Communauté d'Agglomération concernant l'amélioration de l'accès des manuziens au haut débit ; une enquête est en cours de la part de la toute jeune CAE qui en détient maintenant la compétence.

Alain PIERRE a présenté une étude qu'il a réalisée concernant les ressources taxes et dépenses de 18 communes voisines d'Uzemain.

L'étude répond à 10 questions que peuvent se poser les habitants de la commune. Elle permet de comparer le niveau des taxes, des ressources, de l'endettement, de l'évolution des capacités d'autofinancement de la commune, de ses charges de personnel et de ses investissements.

Elle clarifie et contredit de nombreuses idées reçues.

Le document est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune ( [www.uzemain.fr](http://www.uzemain.fr) ).

Enfin, le Conseil municipal a retenu la date du 18 janvier à 15 heures pour présenter ses vœux aux manuziens.